

Je n'ai vu aucune femme souffrir autant que les musulmanes

écrit par Laveritetriomphera | 25 août 2015



Canada: un homme de confession musulmane agresse sa femme en présence de la police et déclare que son épouse est sa "propriété"

16 août 2015 par Robert Spencer.

"La famille est la fondation même de la société islamique ...".

"Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les". ([Coran 4:34](#))

L'exemple de Mohammed est la règle pour les musulmans, car il est un "excellent exemple [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment" ([coran 33:21](#)) et, selon un hadith reconnu, l'épouse préférée de Mohammed, sa femme enfant Aïcha, rapporte que Mohammed l'a frappée. Une fois, il est sorti dans la nuit alors qu'il

pensait qu'elle dormait, et elle l'a suivi subrepticement. Mohammed la vit, et, comme le raconte Aïcha : "Il m'a frappée sur la poitrine ce qui m'a fait mal, et puis il a dit: penses-tu qu' Allah et Son Apôtre te traiterait injustement? "(Sahih Muslim 2127) Aïcha elle-même rapporte: ***"Je n'ai vu aucune femme souffrir autant que souffrent les croyantes"***. (Sahih Bukhari 7.72.715)

Le commentateur du Coran [Ruhul al Ma'ani](#) est représentatif de la compréhension des musulmans quant à ce verset quand il donne quatre raisons justifiant qu'un homme batte sa femme: *"si elle refuse de se faire belle pour lui"*, si elle refuse d'avoir un rapport quand il le demande, si elle refuse de prier ou d'effectuer les ablutions rituelles, et *"si elle sort du domicile sans une excuse valable"*.

"Battre sa femme en présence de la police" par [Dean Pritchard, Winnipeg Sun, 14 Août 2015](#) (merci à Blazing Cat Fur):

Un homme de Winnipeg qui aurait agressé sa femme en présence de la police et dit à un agent qu'il peut faire ce qu'il veut de «sa propriété», est aux prises avec une ordonnance de mise en liberté sous caution lui interdisant tout contact avec sa femme.

Le procureur de la couronne Vuk Mitrovic a dit à la Cour mercredi dernier que: *"Même si le souhait de l'épouse était d'avoir des contacts avec (l'accusé), la Couronne s'opposerait vigoureusement à toute modification des conditions liées à la libération sous caution "*.

Selon les termes de M. Mitrovic, en présence de la police, l'accusé "a été 'dissuadé' d'agresser sa femme". Il a rajouté que" le comportement que le prévenu a affiché ... devrait alerter sérieusement le tribunal quant à la sécurité et la protection du public."

L'accusé, dont l'identité n'a pas été révélée pour protéger la victime présumée, a été arrêté après que la police le 24 Juin ait répondu à un appel (911) provenant d'un appartement avenue Lorne où habite sa famille.

L'homme a déposé une motion visant à supprimer la condition de libération sous caution lui interdisant de vivre avec sa femme et ses neuf enfants en attente d'une décision quant aux charges retenues contre lui.

L'homme a déclaré au tribunal par l'intermédiaire d'un interprète: *"J'ai été loin de mon domicile et de ma famille (depuis plus d'un mois), la séparation d'avec les miens me pose un problème d'ordre religieux"*.

Le tribunal a été informé que **la famille a fui son pays d'origine, l'Iraq pour la Syrie avant d'arriver à Winnipeg en février dernier. La famille a souffert de persécution de la part de groupes terroristes, incluant al-Qaïda. (1)** Alors qu'en Syrie, l'un des enfants a été enlevé et détenu en échange d'une rançon.

L'avocat de la défense Lincoln Atten a déclaré que *"la famille a de très fortes convictions dans l'islam et est très attachée à ses valeurs culturelles, la famille est en permanence en souffrance. À un moment donné, (l'accusé) dormait dans un parc près de son domicile juste pour ne pas être loin de sa famille"*.

Le procureur a déclaré à la cour que la police s'est rendue au domicile du prévenu après un appel au 911 qui a été interrompu. L'épouse de l'homme, qui parle seulement l'arabe a indiqué par des gestes que son mari l'avait frappée à l'œil.

Mitrovic a déclaré : la police cherchait des vêtements pour le prévenu, quand sa femme a embrassé la main d'un agent. L'accusé a alors *"attrapé son épouse par la gorge et l'a violemment bousculée"*.

L'homme a été arrêté puis placé en garde à vue. Le procureur a déclaré au tribunal que lors d'un entretien avec un agent arabophone, le prévenu a dit *"qu'il voulait être interné dans un hôpital psychiatrique et ne pas en sortir car il ne savait pas ce qu'il serait capable de faire à sa femme"*.

"Il a également déclaré qu'il n'était pas d'accord avec les lois canadiennes et que sa femme est sa propriété et qu'il peut faire d'elle ce que bon lui semble" propos tenus par le procureur ...

Traduit de l'anglais par **Lavéritétrionphera**

Source :
<http://www.jihadwatch.org/2015/08/canada-muslim-beats-his-wife-in-front-of-cops-says-she-is-his-property>

(1) Note de Christine Tasin

Le lecteur appréciera la confirmation donnée par cet exemple à la thèse que nous défendons : l'invasion de clandestins dans le monde occidental est majoritairement le fait de musulmans refusant nos valeurs et nos lois.